

n° 334

Décembre 2019

« Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui regardent sans rien faire »

Albert EINSTEIN



#MaCommuneJyTiens



la
VOIX
du FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Commune de CHARTAINVILLIERS

Le public est informé que par arrêté en date du 15 novembre 2019, monsieur Le Maire de la commune de CHARTAINVILLIERS a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 9 décembre 2019 à 9 heures au jeudi 9 janvier 2020 à 17 heures inclus.

Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, contrôleur divisionnaire de Direction Départementale de l'Équipement en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier d'enquête, seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de CHARTAINVILLIERS, aux jours et heures habituelles d'ouverture soit :

le lundi de 14 h à 15 h

le jeudi de 17 h à 19 h

et sur le site internet www.chartainvilliers.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de CHARTAINVILLIERS, 1 rue de la Mairie, ou encore les envoyer par mail à l'adresse suivante : chartainvilliers.plu@orange.fr

Ces observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de CHARTAINVILLIERS.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de CHARTAINVILLIERS aux dates et heures suivantes :

- le lundi 9 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- le samedi 14 décembre de 9 h 30 à 11 h 30 ;

- le jeudi 9 janvier de 14 h 00 à 17 h 00 ;

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de CHARTAINVILLIERS et sur le site Internet www.chartainvilliers.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



SAMEDI

11 JANVIER 2020

16h00

**CÉRÉMONIE DES VŒUX
ET GALETTE DES ROIS
VENEZ NOMBREUX**



INFORMATION RAPPEL

Depuis le 12 novembre 2019, il a été mis en place un sens interdit rue du Puits.

La partie entre la rue du Bel Air et le giratoire de l'école est en sens unique.

Cette mesure vise à améliorer la circulation dans cette portion de voie, notamment du fait que celle-ci est empruntée par les bus scolaires.



Merci de votre compréhension et de respecter cette nouvelle disposition.

28 novembre 2019

communiqué

INFORMATION DÉCHÈTERIES



Objet : fermeture annuelle des déchèteries

Chaque année, Sitreva programme durant la semaine entre Noël et le jour de l'an la fermeture de ses déchèteries.

Cette fermeture, sur une période habituellement caractérisée par une forte baisse des fréquentations, permet au service de la maintenance de Sitreva d'effectuer des travaux d'entretien et de contrôle réglementaire sur les sites.

Nous vous informons, qu'à l'exception des déchèteries de l'Agglomération du Pays de Dreux, toutes les déchèteries de Sitreva seront fermées durant la période des fêtes de fin d'année du **mardi 24 décembre 2019 à 12h45 au mercredi 1^{er} Janvier 2020 inclus**.

Le service reprendra son activité à partir du 2 janvier aux jours et horaires habituels.

Les déchèteries de l'Agglomération du Pays de Dreux fermeront à 16h15 les 24 et 31 décembre et resteront ouvertes entre Noël et le jour de l'an.

Les horaires sont consultables sur www.sitreva.fr

Sitreva vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

Contact
Bruno LOURDELET - Nathalie DUJARDIN
Tél : 01.34.57.12.20
communication@sitreva.fr
www.sitreva.fr
facebook.com/sitreva



La déchèterie de Pierres sera fermée pour travaux de mise aux normes du 6 janvier au 2 février 2020.

#MaCommuneJyTiens



Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Si certains d'entre vous veulent s'investir dans la vie municipale et contribuer à améliorer la vie de notre village n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie pour en parler.

Chacun doit penser à faire vivre notre village.



Malgré une météo déplorable, quelques dizaines de Carnutes sont venus commémorer l'armistice du 11 Novembre.

Merci à toutes et à tous pour votre participation.

Cette année encore vous avez été nombreux à participer à la traditionnelle soirée

« Beaujolais »

Merci aux cuisinières et cuisiniers qui nous ont fait déguster de succulentes terrines. Merci également aux chasseurs qui nous fournissent la « matière première »





Repas des Carnutes 49 personnes sont venues partager le repas préparé par le traiteur local « Mille et une brochettes » accompagné par PATRICK ADAMCZAK chanteur accordéoniste. Un bien agréable après-midi!



Bravo aux membres du Comité des Fêtes.

Ils ont innové en proposant un « Marché des producteurs et des artistes locaux » ce fut une réussite. Et une 2ème innovation avec la Carnuflette que 120 personnes ont pu déguster.

A renouveler sans modération.

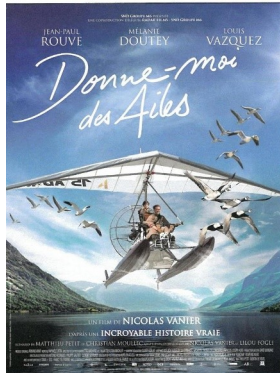




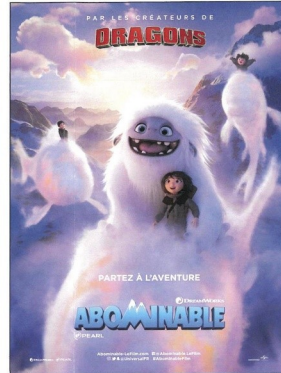
Cinémobile MAINTENON

vendredi 13 décembre

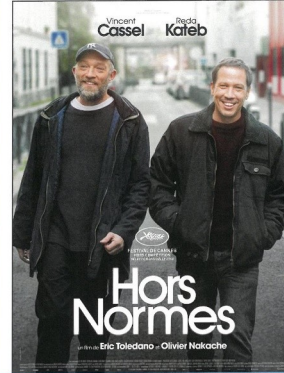
► Place Aristide Briand



16h00

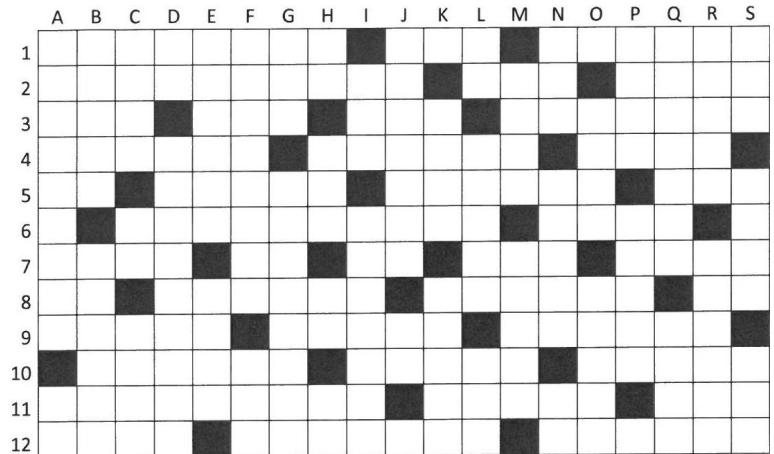


18h15



20h30

3	1	8	5	6	9	2	7	4
5	7	6	3	2	4	9	1	8
4	2	9	1	7	8	6	5	3
2	8	4	6	3	1	7	9	5
6	5	1	8	9	7	4	3	2
9	3	7	2	4	5	8	6	1
1	6	2	9	8	3	5	4	7
8	4	3	7	5	6	1	2	9
7	9	5	4	1	2	3	8	6



Horizontalement

- 1 – Verts qui ont de la branche – ne se chasse plus – Pour Musset, les plus désespérés sont les plus beaux
- 2 – Permettent de répartir les concurrents selon leur âge – Protectrice des bergers – A des Moines pour capitale
- 3 – Met ailleurs – Le roi du palindrome – Ne fut donc pas écouté – Souvent les premiers servis
- 4 – Se traîne au jardin – Pratique de l'halieutique – Geint
- 5 – Câblé – Père d'une smalah – Suivie à son insu – Mont d'Asie
- 6 – Sans chipoter – Axe du soleil
- 7 – Il faut être bête pour faire ça – Eut comme des pieds de veau – Il faut les connaître pour éviter les impairs – Se lança – Fis l'âne pas content
- 8 – Ancienne dispense de timbre – Sujet d'essai pour Voltaire – Met le chef à nu – Élément d'un coupon
- 9 – Producteur de textile – Faite avec le singe – Tremblent pour un rien
- 10 – Imbibé d'eau – Qui a reçu une couche de graisse – C'était l'année dernière
- 11 – Notre dame de Paris – De la même façon – Corps de blason
- 12 – Pièce – On peut la mettre en nourrice – Pas nuisibles

Verticalement

- A – Filles de classe – Nous font marcher
- B – Bouche à bouche – Privée de matière
- C – Mesure de capacité – Quelque chose qui coince – Exhale
- D – Accompagne le pas – Hors cadre
- E – Etre opportun – Roi de Norvège
- F – Il ne manque pas de piquants – Ephémère chez l'éphémère
- G – Suis son cours dans l'Atlas – Présentées sur le marché
- H – Élément d'échafaudage – Travaille à la baguette – C'est petit vis-à-vis de la Rochelle – Opposé à
- I – D'un auxiliaire – Autoritaire
- J – Bien mal acquis – Aire limitée
- K – Triple en religion – Caillé obtenu par chauffage
- L – Annonce la spécialité – La pointe du combat – Suppose que la forme est bonne
- M – Élément de division – Gens de confiance
- N – Le cocher y est derrière – Sans grands mouvements – Non sans notoriété
- O – Écouté et observé – Captive
- P – Pli auquel on reste attaché – Surface roulante
- Q – Blanchisseur d'affaires – Barre en Bretagne
- R – On peut y tailler un costard – Région de l'Est
- S – Endroit de passage – Qu'elle soit petite ne l'empêche pas d'être grande – Dans un appareil d'une simplicité biblique



La bibliothèque sera fermée pour les vacances de Noël, du samedi 21 décembre 2019 au 6 janvier 2020

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.